
Adresse de la cour des aides, lors de la séance du 23 juillet 1789

Charles Louis François de Paule de Barentin

Citer ce document / Cite this document :

Paule de Barentin Charles Louis François de. Adresse de la cour des aides, lors de la séance du 23 juillet 1789. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome VIII - Du 5 mai 1789 au 15 septembre 1789. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1875. p. 263;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1875_num_8_1_4710_t2_0263_0000_6

Fichier pdf généré le 14/01/2020

êtes notre espoir : la patrie gémissante vous implore comme des divinités tutélaires.

Nos cœurs, notre reconnaissance décernent déjà la palme du patriotisme à vos vertus, à votre courage ; couronnez vos travaux ; et puisse le bonheur public être bientôt votre ouvrage et votre récompense ! La Chambre des comptes, Messieurs, a l'honneur de vous proposer par ma voix, tous les renseignements qu'elle pourra vous donner, lorsque vous vous occuperez des finances.

On fait lecture de l'arrêté qui a été déposé sur le bureau, et qui est conçu ainsi qu'il suit :

Du 18 juillet 1789. — « La Chambre, sur le récit de ce qui s'est passé hier, a arrêté que M. le premier président ira, dans ce jour, porter au pied du trône ses respectueuses félicitations sur le rétablissement du calme dans la capitale, que l'on doit à la loyauté et à la présence du Roi.

« La compagnie se repose sur le premier président, pour exprimer dignement les sentiments qui l'animent ; elle le charge de faire part de son arrêté à l'Assemblée nationale, et de lui offrir l'hommage de tous les renseignements qu'elle peut lui donner, lorsqu'elle s'occupera des finances.

« Arrête en outre que deux de MM. les conseillers-maitres se transporteront incessamment à l'Hôtel-de-Ville, pour remettre à MM. de la commune une copie de la présente délibération. »

M. le Président répond : L'Assemblée nationale reçoit avec satisfaction l'hommage de la Chambre des comptes. Le bonheur de la nation est le seul vœu des représentants de la nation ; c'est le seul but de leurs travaux. Elle voit dans l'offre des renseignements sur les finances que lui fait la compagnie que vous présidez, une nouvelle preuve de son désir de se rendre utile à l'Etat. L'Assemblée nationale y aura recours avec confiance, et ne doute pas d'y trouver les moyens de servir le désir impatient dont elle est animée de terminer l'ouvrage important du rétablissement des finances.

A la suite de ces deux députations, on en annonce une de la *cour des aides*.

M. de Paule Barentin, premier président de cette cour, entre, et remet un arrêté sur le bureau ; il prononce le discours suivant :

Messieurs, la cour des aides, créée par la nation assemblée, croirait manquer à son devoir le plus sacré, si elle différait à vous offrir l'hommage de son respect.

Elle a rempli constamment l'honorable mission qui fut donnée, en 1355, aux généraux des finances.

Tant que son zèle n'a point été arrêté, tant que sa voix n'a point été étouffée par les ennemis du bien public, les peuples ont été heureux ; mais ces jours fortunés se sont écoulés promptement.

Des augmentations d'impôts, une répartition arbitraire, des extensions abusives, des vexations de tous les genres, tout présentait, depuis longtemps, un désordre qui ne pouvait subsister.

Toujours fière de son illustre origine, la cour des aides n'a jamais cessé d'invoquer l'Assemblée de la nation à qui elle devait son existence : ce vœu fut le premier dont elle osa frapper les oreilles d'un jeune Roi avide de la vérité tant qu'il ne consulta que son cœur.

Les maux publics ont été portés à leur comble par les ennemis de la patrie ; un nouveau

cri s'est fait entendre : la France n'a vu de remède à ses malheurs que dans l'Assemblée de la nation ; ses vœux enfin ont été exaucés ; la force de la nécessité a brisé les obstacles qu'on a semés sur cette heureuse convocation ; et tous les Français, à travers les nuages qui couvrent encore notre horizon, croient entrevoir ici le soleil de la félicité publique.

La cour des aides, Messieurs, unit sa voix à celle de tous les citoyens patriotes. Elle ne vient point, par ma bouche, vous offrir ses lumières et ses services ; elle attendra les ordres de cette auguste Assemblée, lorsque s'occupant du soulagement des peuples, elle daignera descendre dans les détails des impositions, des perceptions, des répartitions, et enfin de la législation qui régit ces différents objets : heureuse que vous daigniez sanctionner l'estime publique qui a toujours marché à ses côtés, parce qu'elle a toujours suivi la route du devoir et de l'honneur.

Qu'il me soit permis aussi, Messieurs, de regarder comme le plus beau jour de ma vie celui où j'ai l'honneur d'être l'organe de la cour des aides auprès de cette auguste Assemblée ; elle devient d'autant plus chère à la nation, qu'elle vient de cimenter l'amour du Roi pour ses peuples et leur fidélité à sa personne sacrée.

Elle m'a chargé, Messieurs, de vous témoigner son respect et de vous offrir ses remerciements sur les mesures que votre sagesse et votre fermeté vous ont inspirées pour concourir au rétablissement de la paix dans la capitale : c'est l'objet principal de la mission dont ma compagnie m'a honoré, et de son arrêté que je demande la permission de remettre sur le bureau.

Lecture est faite de l'arrêté de cette cour ainsi qu'il suit :

« Ce jour, les Chambres assemblées, la cour a arrêté que M. le premier président se retirera dans le jour par-devant l'Assemblée nationale, à l'effet de lui témoigner son respect et lui offrir ses remerciements sur les mesures que sa sagesse et sa fermeté lui ont suggérées pour concourir au rétablissement de la paix dans la capitale.

« *Signé* : VIVIER DU GOUBERT. »

M. le Président répond : L'Assemblée nationale se rappelle avec satisfaction que la cour des aides doit son origine au vœu national exprimé par les Etats généraux de ce royaume ; elle reçoit avec plaisir le témoignage de son respect et l'offre des renseignements qu'elle fait par votre organe ; elle me charge, Monsieur, de vous en donner l'assurance.

L'Assemblée a paru voir avec satisfaction ces différentes députations : elle a applaudi aux discours qui ont été prononcés.

Un membre rend compte à l'Assemblée des scènes tragiques qui se sont renouvelées hier à Paris, dont MM. Foulon et Berthier ont été les malheureuses victimes. De nouveaux troubles agitent la capitale ; les divers districts sont divisés entre eux d'opinions et d'intérêts.

M. de Lally-Tollendal. Messieurs, un jeune homme éploré est entré ce matin chez moi, s'est précipité à mes pieds m'embrassant les genoux : « O vous, Monsieur, qui avez passé votre vie à pleurer un père, à réhabiliter sa mémoire, par ce nom sacré, Monsieur, intercédez pour moi auprès